

# Keroignant (de)

## Preuves pour les honneurs de la Cour (1785)

*Louis-Nicolas Chérin, généalogiste des Ordres du roi, dresse les preuves de noblesse de Gabriel-Marie de Keroignant, afin d'être admis à l'honneur de monter dans les carrosses du roi, en février 1788.*

9 février 1788

de Keroniant, en Bretagne.

Seigneurs de Keroniant, de Trézel, Kerouallan, Trouhubert, Kerallio, Plauronée, Kerbihan, Estuer, Keranroué, Ponteolein, Tizé, Launay, Grézillon, etc., appelés comte de Trézel.

*Armes : D'azur à un gantelet d'épervier d'argent mis en pal.*

La famille de Keroniant paroît avoir pris son nom du manoir de Keroniant situé dans la paroisse de Ploebihan au diocèse de Tréguier et jouit en Bretagne de la réputation d'ancienneté, sa noblesse est pure et ses alliances nobles. Elle n'est connue que depuis 1426 mais on la voit comprise dès cette époque dans [p. 365] les réformations de la noblesse des évêchés de Léon et Tréguier, et dans celles des années 1427, 1535 et 1536.

Hervé et Yvon de Keroniant, 1<sup>ers</sup> sujets connus de ce nom, furent employés comme nobles dans la réformation de la noblesse, savoir l'un de la paroisse de Menyhy-S<sup>t</sup> Jean, au diocèse de Léon et l'autre de la paroisse de Ploebihan au diocèse de Tréguier, des années 1426, 1427 et suivantes. On ignore quel est le degré de parenté entre eux ainsi qu'avec :

Guillaume de Keroniant, lequel assista avec Guyon, son fils aîné, qui suit, au contrat de mariage de Jean, son petit fils, du 14 avril après Pâques 1434.

Guyon de Keroniant eut pour femme Constance de Coëtquelfein qui le rendit père de :

Jean de Keroniant, lequel épousa par contrat du 14 avril après [p. 366] Pâques 1434, Catherine Leny, fille de Hervé Leny, sei-



gneur de Ksaison ; et comparut aux montres générales des nobles de Léon des 6 avril 1467 (vieux style), et 4 et 5 septembre 1481. Il eut pour fils :

Hervé de Keroniant, qui comparut aux montres générales des nobles de Léon du 6 avril 1467 (vieux style), 18 janvier 1479 (vieux style) et 4 et 5 septembre 1481. Ses enfants furent :

Jean et Guillaume de Keroniant, lesquels comparurent, savoir le 2<sup>d</sup> à une montre générale des nobles de l'évêché de Léon du 8 janvier 1479 (vieux style) et tous deux aux montres générales des nobles de la paroisse de Ploemenante, au diocèse de Léon, des 4 et 5 septembre 1481. On ne connoît ni leur postérité ni leur degré de parenté avec :

Guyon de Keroniant, qui comparut aux montres générales des [p. 367] nobles de l'évêché de Léon des 8 janvier 1479 (vieux style) et des 4 et 5 septembre 1481. La filiation de la famille de Keroniant est établie depuis :

N... de Keroniant qui étoit mort, ainsi que Catherine Trezel, sa femme, lors d'un hommage rendu par Huon, leur petit fils, le 23 décembre 1445. Il fut père de :

Prigent de Keroniant, lequel étoit également mort lors de l'hommage qu'on vient de citer rendu par Huon, son fils, qui suit, le 23 décembre 1445.

Huon de Keroniant est qualifié de *monseigneur* dans une reconnaissance qui lui fut faite en ses plaids de Ploebihan le 19 avril après Pâques 1438 et de *noble écuyer* dans un aveu du 16 may 1439 d'héritages tenus de lui prochement, ligement et nuement de ses fiefs de la même paroisse de Ploebihan ;

fit hommage le [p. 368] 23 décembre 1445 d'héritages qui lui étoient échus par le décès de Thomas de Trézel et autre Thomas de Trézel, père et fils, frere et neveu de Catherine de Trézel, leur ayeule maternelle ; et décéda en 1468. Il avoit épousé Guillemette Le Merdy dont il eut deux fils, savoir Yvon qui continue la postérité et Jean qui épousa Jeanne de Tuonlong et mourut sans enfant.

Yvon de Keroniant, 2<sup>d</sup> du nom, damoiseau, seigneur de Keroniant et de Trézel, reçut de son père le 5 juin 1453 la donation des manoirs, terres et colombier de Trézel, pour lui tenir lieu de 10<sup>tt</sup> de rente qu'il lui avait promises par son contrat de mariage d'avec feu Marie de Kernechriou, sa 1<sup>re</sup> femme, fit un échange le 19 décembre 1461 ; est qualifié  *fils ayné et principal héritier noble de son père* dans une sentence [p. 369] par lui obtenue en ses plaids de Ploebihan le 17 décembre 1470 ; et ne vivait plus en 1484. Il avait contracté une 2<sup>de</sup> alliance avec Alix Bellenguer qui le fit père de Jeanne, ma-



riée avec Jean de Kergadallan, et de :

François de Keroniant, 1<sup>er</sup> du nom, écuyer, seigneur de Keroniant et de Trézel, lequel étoit mineur en 1484 qu'il partagea noblement Jeanne, sa sœur, en qualité de *filz ainé et principal héritier noble de son pere*, reçut une reconnaissance le 27 avril 1486 ; passa une transaction le 3 septembre 1493, épousa en 1<sup>re</sup> noces Catherine Lesné, fille ainée de noble homme Olivier Lesné, seigneur de Keryacob, dont il eut, entrautres enfans, Yvon qui suit, et en 2<sup>de</sup> noces Raoulette de Tnongoff ou Traugoff, dont on ignore la postérité ; assista avec cette derniere au contrat de [p. 370] mariage d'Olivier leur douairain (petit-fils) du 28 novembre 1529 ; et étoit mort ainsi qu'elle en 1537.

Yvon de Keroniant, 3<sup>e</sup> du nom, étoit en la garde de son père en 1506, 1507, 1510 et 1511 suivant plusieurs actes de ces années, dans l'un desquels il prend la qualité de *son filz ainé et principal héritier* ; passa une transaction le 2 may 1516 ; fut appointé par sentence du 3 novembre 1517 ; et étoit mort dès avant 1522. Il s'étoit marié en 1509 avec Margueritte Taillart, et de cette alliance sont sortis Olivier, qui suit, et Bertrand, dont on ignore le sort.

Olivier de Keroniant, écuyer, seigneur de Keroniant et de Trézel, étoit en la garde de François de Keroniant, son ayeul, lors de deux transactions par lui passées les 16 juin 1522 et 12 février 1525 (vieux style), dans [p. 371] lesquelles il est qualifié, savoir dans la 1<sup>re</sup> *filz ainé et principal héritier noble de son pere*, et dans la 2<sup>de</sup> *principal héritier noble de sa bisayeule paternelle* ; fut employé comme noble dans la réformation de la noblesse de la paroisse de Ploebihan, au diocèse de Tréguier, de l'année 1635 ; contracta deux alliances, la 1<sup>re</sup> le 28 novembre 1529 avec Anne Hemery, fille juveigneure de noble homs François Hemery, seigneur de Kervryen et de Langoelan, laquelle le fit pere de François, qui lui succéda, et d'Olivier, dont la postérité est inconnue ; et la 2<sup>de</sup> le 24 juillet 1537 avec Marguerite de Kgnech dont il eut Jeanne qui épousa Bertrand Bernard, filz ainé principal héritier noble présomptif de noble escuyer Maudez Bernard, sieur de Kerleniou et de Kermaine ; [p. 372] partagea noblement le 28 mars avant Pâques 1537 Bertrand, son frère juveigneur, dans les biens de feus ses pere et mere, et ayeul et ayeule paternel et maternelle ; obtint permission de faire élever un autel en l'église paroissiale de Ploebihan par délibération des paroissiens du 20 juin 1548, où il est dit *l'un des gentilshommes et seigneurs de cette paroisse* ; vivait encore en 1572 et étoit mort avant 1579.

François de Keroniant, 2<sup>d</sup> du nom, écuyer, seigneur de Trouhubert, fut employé comme noble dans la réformation de la noblesse des paroisses de Pleyber-S<sup>t</sup> Egonec-sous-Lesneven et de Ploesvorn au diocèse de Léon, de l'année 1536 ; étoit en la garde de son père en 1537, 1548 et 1553, suivant 3 actes de ces années, dans lesquels il est dit, savoir dans le 1<sup>er</sup> *son filz ainé principal héritier présomptif et noble*, et dans les [p. 373] deux autres *héritier principal et noble de sa mere* ; eut pour femme Anne Le Roux, fille ainée principale héritière et noble de Jean Le Roux, sieur de Trouhubert, avec laquelle il passa un accord le 19 novembre 1553 ; et ne vivoit plus en 1569. Il fut père de :

François de Keroniant, 3<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur de Trézel, Trouhubert et autres lieux, étoit mineur en la garde d'Olivier de Keroniant son ayeul lors d'une transaction par lui passée le 15 juin 1569, dans laquelle il est qualifié *héritier légitime noble de son père* ; partagea noblement le 25 décembre 1579 Olivier de Keroniant, son oncle, dans la succession du même Olivier de Keroniant leur ayeul et père respectif ; fut capitaine de la paroisse de Ploebihan à l'arrière-ban de l'évêché de Tréguier [p. 374] de l'année 1582 ; épousa le 11 avril 1585 Antoinette de Kercabin, fille aînée de noble homme Maurice de Kercabin, sieur de Kerlan, Lozenny et autres lieux ; et décéda au commencement de l'année 1600, ne laissant que deux enfants, savoir François, mort en minorité avant le 15 décembre 1603, et Pierre qui continue la postérité.

Pierre de Keroniant, 1<sup>er</sup> du nom, écuyer, seigneur de Trézel, Trouhubert et Kerrouallan, étoit âgé de deux ans et demi lorsqu'il fut mis avec son frère sous la tutelle de leur mère le 20 mars 1600 ; passa une transaction le 7 novembre 1618 dans laquelle il est dit *seul fils héritier principal noble de damoiselle Anne Le Roux, son ayeule paternelle*, par représentation de son père ; forma 2 alliances : la 1<sup>re</sup> le 5 février 1619 avec Marguerite Fleuriot, fille aînée de noble homme René Fleuriot [p. 375] et de damoiselle Marguerite de Chef du Bois, seigneur et dame de Coatgouenon et de Ilouet, laquelle le rendit père savoir 1<sup>o</sup> de Pierre qui suit, 2<sup>o</sup> de Claude dont la postérité est inconnue, 3<sup>o</sup> de Françoise, *alias* Françoise-Marie, qui épousa M<sup>re</sup> Rolland de Caremar ou Querremar, seigneur de Guistengui, Guerdonni et autres lieux, et 4<sup>o</sup> d'un autre enfant dont on ignore le nom ; sa seconde alliance fut avec Catherine Boterel, dame de Ruestang, du 6 aout 1650, laquelle ne lui donna point d'enfant. Il ne vivoit plus en 1657.

Pierre de Keroniant, 2<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur de Trézel, Trouhubert, Kerallio, Plauronée, Kerbihan et autres lieux, qualifié dans un acte *noble et puissant*, et dans plusieurs autres *fils aîné héritier principal et noble de ses pere et mere*, transigea avec sa belle mère le 30 avril 1657 ; épousa le 10 juin 1662 Fiacre Thépault, dame de [p. 376] Trefalegan, fille puisnée et juveigneure de M<sup>re</sup> Maurice Thépault, seigneur de Leinguelnes et autres lieux ; fit sa soumission le 13 may 1666 pour le service du ban et arrière ban de l'évêché de Tréguier ; obtint le 14 novembre 1668 conjointement avec Claude son frère un arrêt de la Chambre de la réformation de la noblesse en Bretagne qui les déclara nobles et d'extraction noble sur le vu de leurs titres remontés à Yvon de Keroniant leur 6<sup>e</sup> ayeul vivant en 1470 ; partagea noblement le 24 octobre 1672 le même Claude, son frère, dans les successions de leur pere et mere ; transigea avec sa sœur le 14 janvier 1673 ; vivait encore en 1687 ; et décéda avant 1701, laissant de sa femme plusieurs enfants, savoir 1<sup>o</sup> Michel-Joseph, [p. 377] rapporté cy-après ; 2<sup>o</sup> Charles dont on ignore la destinée ; 3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> Gilles et Maurice qui servirent en qualité de sous-lieutenants dans le régiment de Haynaut ; 5<sup>o</sup>, 6<sup>o</sup> et 7<sup>o</sup> Anne-Aimée, Françoise et Marguerite dont les alliances sont inconnues.

Michel-Joseph de Keroniant, chevalier, seigneur de Trezel, Keranroux,

Pontcolein, Keroniant, Kerbihan, Estuer et autres lieux, qualifié *noble écuyer, haut et puissant seigneur, comte de Trézel*, et *fils aîné héritier principal et noble de ses pere et mere*, né le 5 mars 1664 et baptisé le surlendemain, fut émancipé le 17 mars 1685 ; fut choisi pour capitaine de la milice et infanterie de la paroisse de Ploebihan par un réquisitoire des habitans du lieu du 9 juin 1686, *attendu y est-il dit que de la maison noble de Trézel, le manoir de laquelle est en ladite paroisse avec ses fiefs et domaines, il [p. 378] y a eu de tout temps immémorial des seigneurs dudit lieu capitaines de la dite paroisse* ; épousa le 16 juillet 1687, Françoise du Breil, fille de noble et puissant M<sup>re</sup> Jean du Breil, chevalier, seigneur du Plessix-de-Rays, baron du Plessix-Baliçon, de laquelle il n'eut qu'un fils Claude-Gabriel, qui suit ; partagea noblement à Maurice son frère juveigneur, le 17 octobre 1701 ; fit hommage de son manoir noble de Trézel le 18 avril 1704 ; fut invité à assister aux assemblées des États de Bretagne par différentes lettres du roy des années 1713, 1718, 1722, 1724, 1728, 1730, 1732, et 1734 ; et fut commis par Sa Majesté à la lieutenance garde-costes de la capitainerie de Tréguier le 15 juillet 1721.

Claude-Gabriel de Keroniant, chevalier, seigneur d'Estuer, de Trézel, Kerbihan et autres lieux, qualifié *haut et puissant seigneur et chef de nom et armes* ; contracta [p. 379] deux alliances, savoir la 1<sup>re</sup> avec Sainte-Renée-Françoise Hay des Nétumières, fille de haut et puissant seigneur messire Jean-Paul Hay, chevalier, seigneur baron des Netumieres et autres lieux, conseiller au parlement de Bretagne, le 9 aout 1720 ; et la 2<sup>de</sup> avec Marie-Jeanne de Gourdon ; fut commis par le roy sur la démission de son père à la lieutenance de la capitainerie-garde-costes de Tréguier le 21 novembre 1731 ; et invité par Sa Majesté à assister aux États de Bretagne le 31 octobre 1756 ; et fit hommage le 22 mars 1760 de ses fiefs de Trézel et Kerallio. On ne connoit que deux enfants de son premier mariage, qui sont Angélique-Sainte-Joseph et :

Joseph-Julien-Marie de Keroniant, chevalier, seigneur comte de Trézel, Estuer, Tizé, Kerbihan, Launay, Grezillon et autres lieux, qualifié *haut et [p. 380] puissant seigneur, très haut et très puissant messire et chef de nom et armes* lequel vint au monde et fut baptisé le 11 juin 1731 ; épousa le 18 mars 1762 Vincente-Françoise du Boisgelin, fille de haut et puissant seigneur René-Joseph du Boisgelin, chevalier, seigneur comte du Boisgelin et autres lieux ; reçut 3 reconnaissances féodales les 26 avril et 3 may 1770 et 1<sup>er</sup> may 1772 et étoit en 1772 et 1779 garde naturel de ses enfants et entr'autres de :

Gabriel-Marie de Keroniant, lequel est né et été baptisé le 3 janvier 1764 et a pris rang de capitaine dans le régiment de Noailles Dragons, par brevet du 24 août 1785.

C'est lui qui demande à avoir l'honneur de monter dans les carrosses du roy.

Ce mémoire a été composé sur titres domestiques et sur les livres manuscrits et imprimés du cabinet de l'ordre du S<sup>t</sup>-Esprit.

[Signé] Chérin.